

NEGOCIATIONS SALARIALES 2019



« L'AUMONE DE LA DIRECTION »

Les 4 Organisations Syndicales représentatives demandaient en préambule deux points :

- Rattrapage de la perte de pouvoir d'achat sur 2018 ;
- Clause de revoyure en octobre pour s'assurer que l'inflation 2019, estimée à 0,75%, ne dérape pas.

LE SNECA DEMANDE SIMPLEMENT QUE LA NEGOCIATION NATIONALE COUVRE L'INFLATION

<i>Demande du SNECA</i>	<i>1^{ère} proposition de la FNCA</i>
<ul style="list-style-type: none">. Augmentation 2018 : 0,5%. Inflation 2018 : 1,61 %. Rattrapage demandé : 1,11%. Estimation inflation 2019 : 0,75% <p><i>A savoir : augmentation des salaires de 1,86%</i></p>	<p><i>0,20% sur les RCE, soit une augmentation moyenne brute mensuelle de 4,60 €</i></p>
<p>ECART TROP IMPORTANT ENTRE LA DIRECTION ET TOUTES LES O.S.</p>	



INDECENT



**DECISION UNILATERALE DE LA DIRECTION :
AUGMENTATION DE 0,30% RCE/RCI/RCC
SOIT EN MOYENNE 7,90 € PAR MOIS**

Le SNECA a demandé officiellement quelles avaient été les augmentations des salariés cadres de direction sur les 5 dernières années : PAS DE REPONSE !!!!!!!